



RISQUES NATURELS
COMMUNE DE: Ste MARIE
du MONT

Ministère de l'Équipement et du Logement - Groupe d'Étude
 et de Programmation - 9 quai Créquy, 38 GRENOBLE -

l
é
g
e
n
d
e

- ZONES DE GLISSEMENTS
- ZONES DANGEREUSES
- ZONES D'INONDATIONS
- COULÉES D'AVALANCHES
- COULÉES TARENTIELLES
- LIMITE COMMUNALE
- ZONE DE CONSTRUCTION AVEC PROTECTION

Vo pour être annexé à mon
 arrêté en date de ce jour.
 Grenoble, le 12 AVRIL 1973
 Pour la Préfet :
 Le Chef du Bureau délégué.

ECHELLE: 1/ 10 000
 LE 6.8.71
 Rectifié le 29.3.73 GM